



Règlement d'un avancement d'hoirie

Par **Chet**, le **28/02/2015** à **11:49**

Bonjour.

Nous sommes 3 héritiers. Suite au décès de nos parents nous devons régler un problème d'avancement d'hoirie. 2 appartements (1 pour mon frère, 1 pour ma soeur) et une très vieille maison que j'ai retapé de A à Z. Puis y inclure les sommes déboursées par mes parents pour mon frère et ma soeur, quant à leur études qui ont durées de très nombreuses années, pendant que je travaillais. Je n'ai pas fait d'études supérieures et j'ai commencé à travailler à 21 ans. J'en ai 56 aujourd'hui.

Le notaire nous demande de nous arranger entre nous mais visiblement, mon frère et ma soeur ne l'entende pas de cette oreille et veulent faire expertiser nos biens respectifs aujourd'hui en 2015. Ce qui signifierait que je serais peut être obligé de verser de l'argent à mon frère et à ma soeur puis que ma maison vaut aujourd'hui + que leur appartement. Qu'en pensez vous ?. Suis je assez clair ?

D'avance merci pour votre réponse.